



## Conditions Générales de Location

### Conditions Générales de Location

Les présentes Conditions Générales régissent le contrat de prestation de service de location du véhicule qui vont lier le client avec Van Break. En cochant la case « j'accepte » lors de la procédure de réservation en ligne, vous en acceptez ces termes.

#### 1. Confirmation de réservation

- 1.1. Quand le client effectue la réservation et le paiement, il accepte automatiquement les termes et conditions générales de vente de Van Break.
- 1.2. La non présentation du locataire ou du conducteur le jour de la prise en charge du véhicule entraîne l'exigibilité du prix total de la réservation par Van Break.

#### 2. Annulation et Remboursements

- 2.1. Si vous devez annuler votre réservation plus de 15 jours ( à partir du 16ème jour) avant la date de check-in du véhicule, nous vous rembourserons 100% du montant payé lors de votre réservation.
- 2.2. Si vous devez annuler votre réservation moins de 15 jours avant votre départ, les frais engagés ne seront pas remboursés, sauf si vous souscrivez à l'assurance « Premium », dans ce cas Vanbreak vous remboursera les frais engagés pour la réservation du véhicule hors assurance.

#### 3. Paiement / Carte de Crédit

- 3.1. Au moment de la réservation, 50% du prix de la location (frais et taxes comprises) seront prélevés sur la carte de débit ou de crédit avec laquelle vous avez effectué le paiement lors de la réservation en ligne. La méthode de pré paiement de votre location ne peut pas être modifiée après confirmation de la réservation. Si votre carte de débit ou de crédit est refusée, vous ne recevrez pas de confirmation de location.

- 3.2. Le premier paiement ( 50% du montant total de la réservation ) pourra être effectué via Paypal, par CB via notre site internet ou bien par virement bancaire (IBAN: ES67 0081 0240 1600 0255 2867 / BIC BSAS ESBB - frais de virement à la charge du client). Le second paiement ( les 50% restants ) pourra être fait par virement bancaire jusqu'à 48h00 heures avant la date de départ ou sur place le jour du départ, en espèce ou bien par carte bancaire.
- 3.3. Les taux de change applicables sont ceux en vigueur au moment de la location
- 3.4. Bien qu'une carte de prépaiement soit une forme acceptable de paiement, elles ne sont pas acceptées pour la caution lorsque vous récupérez le van aménagé.
- 3.5. La carte présentée au moment de la prise en charge du véhicule sera celle enregistrée pour la location et attribuée à votre dossier.
- 3.6. Nous demandons une carte de crédit pour les éventuels dommages causés au(x) véhicule(s), en fonction du plan d'assurance sélectionné. Une carte de paiement prépayée n'est pas acceptée pour cette opération.
- 3.7. Au retour du véhicule, Van Break procédera à la mainlevée de la caution (tout ou tenant compte de la procédure de votre banque. Cette attente peut prendre jusqu'à 30 jours maximums pour que la caution vous soit restituée à partir du jour de check in.

#### **4. Disponibilité et sur-classement**

- 4.1. Si le modèle exact réservé n'est pas disponible, Van Break se réserve le droit de vous fournir un véhicule de catégorie similaire ou supérieure, en fonction de la disponibilité des véhicules.

#### **5. Documents / Permis de conduire / Age Minimum**

- 5.1. Au moment de la prise en charge du véhicule, le conducteur doit présenter un permis de conduire valide ainsi qu'une carte d'identité ou passeport en cours de validité au nom du et/ou des conducteurs inscrits sur le contrat de location. Tous les conducteurs doivent posséder un permis en cours de validité.
- 5.2. Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité pour être autorisé à conduire en Europe. Il doit être au moins âgé de 23 ans au moment de la réservation et être titulaire du permis de conduire depuis au moins 2 ans.

## **6. Durée de la location / Check-In – Check Out**

- 6.1. Les véhicules sont loués à la journée uniquement. Le jour de la prise en charge et de restitution sont comptabilisés comme des jours de location.
  - 6.2. Une restitution en avance ou une prise en charge tardive sont de la responsabilité du conducteur et ne donne pas droit à quelconque remboursement en contrepartie.
  - 6.3. Van Break est ouvert du Lundi au Samedi de 09h00 à 19h00, le dimanche de 10h00 à 18h00.
  - 6.4. Le véhicule devra être récupéré et restitué à dans les heures d'ouverture de l'agence. Si le client souhaite restituer le véhicules en dehors des horaires d'ouverture de l'agence, il devra en aviser l'agence par téléphone ou par email ([info@vanbreak.com](mailto:info@vanbreak.com)) 48h00 avant la date de son départ et 48h00 avant la date de son retour. VanBreak se donnera le droit d'appliquer des frais additionnels.
  - 6.5. Vanbreak vous contactera minimum 24h00 avant votre arrivée ou votre retour pour convenir de l'horaire de check-in et de check out. Le client s'engage à respecter ces horaires et d'avertir VanBreak en cas de retard. Tout retard pourra faire l'objet de frais additionnels (25€/heure)
7. Le devis de votre location est réalisé en fonction de paramètres précis (type de location, dates, horaires, etc.) de votre demande. Tout changement de votre réservation, peut entraîner des modifications de tarifs.

## **8. Responsabilité du conducteur / Obligations**

- 8.1. Le conducteur principal désigné au moment de la réservation est le seul responsable du Van. Il en assure l'usage à des fins personnels, la maintenance, la sécurité et s'engage à conserver tous les documents qui lui a été confiés.
- 8.2. Le client est responsable de la tenue du Van (ex : Ménage intérieur et extérieur, maintenance) durant la durée de la location.
- 8.3. En cas de vol, de tentative de vol et de vandalisme, le locataire devra faire la déclaration aux autorités locales de police ou de gendarmerie dans les 48 heures et devra déposer une plainte. Le locataire devra transmettre à Van Break l'original du dépôt de plainte et conserver une copie.

8.4. Si le client ne préfère pas opter pour l'option ménage il devra alors rendre le véhicule propre et dans le même état qu'il a été constaté le jour check in. Si le véhicule n'est pas considéré propre, Van Break pourra être amené à facturer au client un coût supplémentaire minimum de 40€ qui sera prélevé sur le montant de la caution.

## 9. Dommages des véhicules / Assurance

9.1. Les véhicules sont assurés tous risques.

9.2. Le client devra payer une franchise pour tout dommage encouru à partir du moment de la remise des clés. La franchise peut être réduite en fonction de l'assurance souscrite ( « Extended » ou « Premium » Assurance )

9.3. **ASSURANCE BASIC** : Si le client opte pour une assurance « Basic » , le client sera responsable à hauteur maximum de 2000€ afin de couvrir les coûts de réparation et dommage(s) éventuel(s) causé(s) au véhicule. Van Break se réserve le droit de bloquer tout ou une partie de ce montant sur la carte de crédit enregistrée sur le dossier du client. Le pack « Basic » inclu l'assurance obligatoire du véhicule, dommage de tiers, les occupants du véhicule, l'assistance en Espagne, assurance passagers, responsabilité civile, vol et dommages causé par ce dernier, incendie, catastrophe naturelle, l'assistance 24h24, 1 conducteur et 100 km/jour maximum uniquement en Espagne ( extra kilomètre sera facturé 0,35€ ).

9.4. **ASSURANCE EXTENDED** : Si le client a opté pour une assurance « Extended », il sera responsable à hauteur de 890€ pour couvrir les coûts et éventuels dommages causés au véhicule. Cette assurance englobe en plus du pack « Basic », la couverture des pneumatiques, les bris de glace accidentels, 2 conducteurs ainsi que le kilométrage illimité en Espagne. Van Break se réserve le droit de bloquer tout ou une partie de ce montant sur la carte de crédit associée au dossier du client en cas de dommages.

9.5. **ASSURANCE PREMIUM** : Si une assurance « Premium » est souscrite, le client est redevable des coûts pour des dommages éventuels à hauteur maximum de 450€. Cette assurance inclus en plus du pack « Extended » : 3 conducteurs et la flexibilité annulation 15 jours minimum avant le départ.

9.6. Si le client enfreint l'une des conditions ou clauses du contrat, l'assurance sera annulée et le client sera responsable du coût total des dommages.

9.7. En cas d'accident ou d'accrochage avec constat d'accident, le dépôt de garantie sera conservé par Van Break en intégralité, jusqu'à réception du courrier de l'assurance indiquant la responsabilité ou non du Locataire, où jusqu'à réception des devis de travaux de remise en état.

9.8. Dans le cas où le véhicule est immobilisé, le client est dans l'obligation d'avertir l'agence par téléphone ou par e-mail afin de déclencher l'assistance 24h24. VanBreak se chargera de contacter l'assurance et d'organiser le rapatriement du véhicule et de ses passagers dans le garage le plus proche, où si la ou les réparations sont longues jusqu'au garage Volkswagen de Torremolinos sans frais additionnels.

9.9. Si l'avarie ou la panne du véhicule est de la responsabilité du client aucun dédommagement ne pourra être accordé par Vanbreak.

## **10. Amendes**

10.1. Le locataire est responsable des infractions commises pendant la durée de la location. En cas d'intervention de Van Break notamment dans le traitement des amendes, contraventions ou procès-verbaux, le locataire sera redevable de frais de traitement de dossier s'élevant à 20 (vingt) euros TTC. Le locataire autorise expressément le Loueur à utiliser son moyen de paiement, notamment carte bancaire, pour payer la somme correspondante ou bien l'utilisation de la caution dans les 30 jours suivants le Check In.

10.2 Si le prélèvement du montant de l'amende sur la caution n'est pas rendu possible (réception de l'amende 30 jours après la date de check-in), le client s'engage à effectuer un virement bancaire du montant de l'amende, des frais de gestion (20€) et des éventuels frais liés au virement, dans délai de 48h00 à compter de la date de réception de l'e-mail d'information.